

Nom et prénom (ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) \_\_\_\_\_ est locataire en titre

depuis le \_\_\_\_\_ du logement situé (adresse) \_\_\_\_\_

■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ?  oui  non

■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> *Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*

■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ?  non  oui, nombre de colocataires \_\_\_\_\_

■ Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

si meublé AL : montant charges comprises : \_\_\_\_\_ €

si non meublé ou meublé APL : montant hors charges : \_\_\_\_\_ €

■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ?  oui  non

■ S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : \_\_\_\_\_

■ S'agit-il d'un hébergement en sous-location ?  oui  non

dans une famille d'accueil  par une association  autre (préciser) : \_\_\_\_\_

■ Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du nouveau loyer : \_\_\_\_\_

■ Si le logement est conventionné (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme)

• code bailleur \_\_\_\_\_

• code agence \_\_\_\_\_

• code programme \_\_\_\_\_

• code locataire \_\_\_\_\_

• n° de convention \_\_\_\_\_

signée le \_\_\_\_\_  renouvelée le \_\_\_\_\_

■ S'il s'agit d'un HLM non conventionné (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme)

• code bailleur \_\_\_\_\_

• code agence \_\_\_\_\_

• code programme \_\_\_\_\_

• code locataire \_\_\_\_\_

■ S'il s'agit d'une location dans le cadre du dispositif Besson, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ?

non  oui (joindre un relevé d'identité bancaire)

■ Dans tous les autres cas, vous pouvez également choisir de recevoir cette aide chaque mois sur votre compte. Pour cela, il faut que votre locataire soit d'accord et qu'il remplisse avec vous la **demande de versement direct** en page 2.

■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous :  oui  non

**Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) :**

- le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de danger pour la sécurité et la santé (notamment absence de risque manifeste lié à la présence de plomb et d'amiante) ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m<sup>2</sup> pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m<sup>3</sup>.

A \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

**Signature et cachet**  
 (du propriétaire ou du bailleur ou du mandataire  
 ou de la famille d'accueil)

# Attestation de résidence en foyer ou en maison de retraite

## A remplir par le gestionnaire de l'établissement.

Nom, adresse et téléphone de l'établissement : \_\_\_\_\_

Nature de l'établissement

<input type="checkbox"/> foyer de jeunes travailleurs	<input type="checkbox"/> maison de retraite
<input type="checkbox"/> foyer de travailleurs migrants	<input type="checkbox"/> centre d'hébergement pour handicapés
<input type="checkbox"/> résidence sociale	<input type="checkbox"/> centre de soins longue durée
<input type="checkbox"/> résidence universitaire CROUS	<input type="checkbox"/> résidence universitaire non CROUS

Je soussigné(e) M./Mme \_\_\_\_\_ (représentant de l'établissement)

certifie que le demandeur (nom et prénom) \_\_\_\_\_

est présent dans mon établissement depuis le \_\_\_\_\_

et supporte une dépense de logement depuis le \_\_\_\_\_

Surface du logement (en mètres carrés) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>      Nombre de personnes résidant dans ce logement \_\_\_\_\_

■ S'il s'agit d'un logement non conventionné : montant de la redevance pour un mois complet \_\_\_\_\_ €

■ S'il s'agit d'un logement conventionné :

N° de la convention \_\_\_\_\_

Signée ou renouvelée le \_\_\_\_\_ Équivalence de loyer et de charges locatives \_\_\_\_\_ €

Premier mois de redevance complète \_\_\_\_\_

Pour les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales conventionnés :  neuf ou avec travaux  sans travaux

Domiciliation bancaire (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'établissement)

- code bailleur \_\_\_\_\_
- code agence \_\_\_\_\_
- code programme \_\_\_\_\_
- code locataire \_\_\_\_\_

Je m'engage à signaler à la MSA tout départ définitif et toute inoccupation dépassant 4 mois

A \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature et cachet  
(nom et qualité du signataire)

## Demande de versement direct de l'aide au bailleur ou au gestionnaire

Si le locataire ou résident souhaite que les paiements de son aide au logement soient versés directement au bailleur ou au gestionnaire, il doit faire remplir la demande ci-dessous et la signer :

⚠ Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

L'allocataire demande que les paiements de son aide au logement soient effectués directement à la personne ou à l'organisme désigné(e) ci-dessous.

Le bailleur ou gestionnaire : nom ou raison sociale \_\_\_\_\_ (joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)

Adresse : \_\_\_\_\_

Référence du logement : \_\_\_\_\_

s'engage en contrepartie de son accord à signaler à la MSA tout impayé dans les trois mois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la MSA l'allocation versée indûment.

A \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature et cachet  
(du bailleur ou de la famille d'accueil  
ou du gestionnaire de l'établissement)

Signature et cachet  
(du locataire ou du résident)

Pour être valable, cet accord doit être signé à la fois par le bailleur ou le gestionnaire d'établissement ou la personne mandatée, et l'allocataire. Sa durée est d'un an au minimum. Il sera reconduit tacitement tant qu'il n'aura pas été remis en cause par les deux signataires.